



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains
et des Personnes Détenues «A.PRO.D.H»*

RAPPORT DU MOIS D'AOUT 2020

SIGLES ET ACRONYMES

<i>B</i>	: Blessé
<i>BRARUDI</i>	: Brasserie et Limonaderie du Burundi
<i>CDS</i>	: Centre de Santé
<i>CECI</i>	: Commission Electorale Communale Indépendante
<i>CELAB</i>	: Centre d'Enseignement des Langues au Burundi
<i>CEPI</i>	: Commission Electorale Provinciale Indépendante
<i>CMCL</i>	: Centre de rééducation des Mineurs en Conflit avec la Loi
<i>CNDD-FDD</i>	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
<i>CENI</i>	: Commission Electorale Nationale Indépendante
<i>CNL</i>	: Congrès National pour la Liberté
<i>DPEFTP</i>	: Directeur Provincial de l'Education, de la Formation Technique et Professionnelle
<i>EAC</i>	: East African Community
<i>FBU</i>	: Franc burundais
<i>FDNB</i>	: Forces de Défense Nationale du Burundi
<i>OMP</i>	: Officier du Ministère Public
<i>OPJ</i>	: Officier de Police Judiciaire
<i>OPP</i>	: Officier de Police Principal
<i>PAM</i>	: Programme Alimentaire Mondial
<i>PJ</i>	: Police Judiciaire
<i>RDC</i>	: République Démocratique du Congo
<i>SNR</i>	: Service National de Renseignement
<i>TGI</i>	: Tribunal de Grande Instance
<i>T</i>	: Tué
<i>UPRONA</i>	: Union pour le progrès National
<i>VSBG</i>	: Violences Sexuelles et Basées sur le Genre

I. INTRODUCTION

Le présent rapport, comme tous nos autres rapports mensuels, traite des cas de violations des droits humains commises dans différentes localités du pays. Bien entendu, nous n'avons pas la prétention d'avoir mis en évidence tous les cas d'atteinte aux droits humains au cours du mois d'août 2020.

Notre procédé par une analyse contextuelle de la situation des droits humains, articulée sur les volets sécuritaire, politique, judiciaire et social. Pour nous, une telle approche permet de faire une bonne appréciation des violations des droits humains dans l'espace de temps considéré.

- Sur le plan sécuritaire, nous avons relevé :
 - des attaques des groupes armés ont été enregistrées dans plusieurs localités et surtout dans le sud du pays
 - des attentats à la grenades dans plusieurs ménages,
 - des incendies criminels
 - des exactions des Imbonerakure à l'encontre de la population.

- Sur le plan politique, des irrégularités observées dans l'élection des membres du bureau de l'Assemblée Nationale et le refus du droit d'élire et de se faire élire parmi les conseillers collinaires ont dominé la scène; droit bafoué surtout à l'endroit des membres du parti CNL.
- S'agissant du domaine judiciaire, des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales, les cas des personnes enlevées et/ou portées disparues ont été identifiés. A ce même sujet, nous dirons un mot sur la lutte contre l'impunité qui fait de plus en plus un pas en avant au Burundi avec les jugements de certains malfaiteurs.
- Au point de vue social, nous ferons le point sur la pandémie du COVID-19.

Après cette analyse contextuelle, notre rapport réserve une place aux violations des droits humains qui souvent résultent de la mauvaise gouvernance dans les domaines sécuritaire, politique et judiciaire.

Il s'agit présentement :

- des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes en termes de personnes tuées et blessées.
- des cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ainsi que des actes de violences sexuelles et basées sur le genre.

Nous réserverons également un paragraphe à la situation des burundais réfugiés. L'analyse de la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois concerné par notre rapport ne sera pas non plus laissée de côté.

Enfin, dans notre conclusion, nous formulerons quelques recommandations susceptibles d'aider à améliorer la situation et endiguer les violations flagrantes des droits de l'homme qui se commettent au quotidien et qui entachent la réputation de notre pays.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL.

II.1. Du contexte sécuritaire.

Au cours du mois d'août 2020, la paix et la tranquillité de la population ont été dangereusement menacées par :

- des attaques des groupes armés, semant la panique et la désolation dans la population surtout que celle -ci ne s'est pas encore complètement remise de séquelles des violences répétitives dans notre pays
- des attentats à la grenades ayant occasionné des pertes en vie humaines
- des incendies criminels ont repris après plusieurs mois d'accalmies ; faisant plusieurs maisons brûlées et des vies humaines y ont péri mais des enquêtes ne sont pas faites pour en savoir les mobiles afin de décourager cette barbarie.
- des exactions des Imbonerakure (jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD/FDD) qui n'ont pas encore coupé court avec leurs exactions et leur chasse vise surtout les membres du parti CNLet cela, dans tous les coins du pays.

II.1.1. DES ATTAQUES PAR DES GROUPES ARMES.

Vers la fin du mois d'août 2020, des groupes armés ont attaqué dans les provinces de Rumonge, Bururi et Bujumbura rural. Le bilan lourd de ces attaques fait état de personnes tuées, d'autres enlevées et portées disparues. Selon la population, à la suite des attaques, plusieurs personnes comprenant beaucoup de jeunes et des élèves en vacances ont été arrêtés, avec comme accusation de collaborer avec les rebelles.

Voici un cas illustratif :

1- En date du 23 août 2020, un groupe d'hommes armés a attaqué la localité de Gahuni, zone Gitaza, commune Bugarama, province Rumonge. Les combats se sont poursuivis jusqu'au 25 août 2020 dans plusieurs localités de la province Rumonge dont celle de Kunyoni située à la frontière entre les communes Mugamba de la province Bururi et Burambi de la province Rumonge. D'après des sources policières et administratives à Rumonge, le bilan des affrontements entre ces hommes armés présumés d'appartenir au groupe rebelle Red-Tabara et les forces de l'ordre a été d'au moins 16 personnes tuées dont 11 habitants qui avaient été enlevés par les hommes armés et 5 rebelles tués après avoir été capturés.

Par ailleurs, les mêmes sources ont confirmé que la forêt de Monge en commune de Bugarama a été brûlée par des militaires et policiers pour que des rebelles qui s'y cacheraient puissent être retrouvés. De plus, ces affrontements ont été suivis par une vague d'arrestations arbitraires de jeunes élèves en vacances dans les communes de Mugamba et Mukike, proches des localités où les combats se sont déroulés. D'aucuns s'inquiètent que cette attaque puisse constituer un prétexte pour des arrestations arbitraires de personnes appartenant ou soupçonnées d'appartenir aux partis politiques de l'opposition ou de ne pas soutenir le régime en place.

II.1.2. DES ATTAQUES A L'ARME BLANCHE ET A LA GRENADE.

1- En date du 6 août 2020, vers 2 heures du matin, sur la sous-colline Murago, colline et zone Mugano, commune Giteranyi, province Muyinga, Gérard NTIRAMPEBA, membre du parti CNDD-FDD et candidat aux élections collinaires, a été attaqué par des personnes armées qui l'ont blessé au niveau du ventre. Selon des sources sur place, ces malfaiteurs ont défoncé la porte de sa maison puis sont entrés et l'ont poignardé. La victime a été alitée à l'hôpital de Mugano.

2- En date du 13 août 2020, dans un salon de coiffure au quartier Gahahe, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province de Bujumbura rural, 3 enfants d'âges compris entre 6 et 12 ans ont été tués et 8 autres ont été blessés dans une attaque à la grenade visant ce salon de coiffure. Selon une source locale, les victimes étaient en train de regarder la télévision. Selon les témoignages des habitants de la localité, la grenade avait pour cible le propriétaire du salon de coiffure qui avait eu des disputes avec un certain Désiré, chef des Imbonerakure à Gahahe, soupçonné d'être l'auteur de ce crime abominable. On note que la police a arrêté trois suspects, y compris ce chef des Imbonerakure, dans le cadre d'une enquête qu'elle a ouverte.

3- En date du 14 août 2020, vers 3 heures, au quartier Gisovu, sur la colline centre-ville Bubanza, commune et province Bubanza, 2 personnes dont le surnommé papa Arnaud ont été blessés dans une attaque à mains armées perpétrée par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, Papa Arnaud qui était sorti pour intervenir a été blessé par balle au niveau du bras tandis que son voisin a été blessé au niveau du visage par coup de machette.

4- En date du 15 août 2020, un attentat à la grenade qui visait une maisonnette abritant un moulin a eu lieu au chef-lieu de la commune de Bukemba, province Rutana. Quatre personnes ont été grièvement blessées, parmi lesquelles une fillette de 8 ans qui venait faire moudre des grains de maïs. Selon un responsable local du parti CNL, l'attaque visait Vincent SABUSHIMIKE, un militant de leur parti qui était candidat aux élections collinaires du 24 août 2020. Les membres du parti CNL ont soupçonné des Imbonerakure qui étaient en entraînement paramilitaire, dans l'avant midi de cette journée. Les personnes blessées ont directement été conduites dans une structure sanitaire locale. La police a annoncé avoir ouvert une enquête pour identifier les auteurs.

5- En date du 25 août 2020, sur la colline Nyentakara, zone Bigina, commune Kayogoro en province Makamba, Jean Marie NGENDAHAYO a été grièvement blessé par une explosion d'une grenade qui s'est produite à l'intérieur de sa maison. La victime a été évacuée d'urgence vers un centre de santé de cette localité. On note que le mobile et les auteurs de ce forfait ne sont pas encore identifiés.

II.1.3. CONSEQUENCES DE LA DETENTION ILLEGALE D'ARMES

En date du 16 août 2020, vers midi, sur la colline Gifurwe, commune Mpanda, province Bubanza, 5 personnes dont 3 enfants ont été blessés par une grenade. Selon des sources sur place, cette grenade a été retrouvée par ces enfants dans la brousse et ils ont

commencé à jouer avec tout près du chemin. La grenade a explosé et a blessé ces 3 enfants ainsi que 2 passants. Les victimes ont été conduites à l'hôpital de Mpanda pour des soins urgents.

II.2. Du contexte politique.

II.2.1. DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE .

En date du 4 août 2020, le 1^{er} jour de la session des parlementaires, les journalistes n'ont pas été autorisés de suivre les activités d'analyse du projet de règlement d'ordre intérieur qui régira l'Assemblée Nationale ainsi que la mise en place de son bureau sous le prétexte que les parlementaires allaient faire une concertation. Le deuxième point était l'élection du bureau mais n'a pas requis le quorum des participants. Cela a fait que la session soit remise au 7 août 2020. Le 7 août 2020, les 32 députés du parti CNL n'ont pas participé à la mise en place du bureau car ils n'ont pas accepté la proposition faite qui accordait une place à un député de l'UPRONA qui n'a que 2% au détriment du parti CNL représentant plus de 30%. Tous les 32 parlementaires de ce parti sont sortis de la salle et le bureau constitué du président et son premier vice issu du parti CNDD-FDD ainsi que du 2^{ème} vice-président issu de l'UPRONA a été voté en leur absence.

II.2.2. DU REFUS DU DROIT D'ELIRE ET DE SE FAIRE ELIRE.

Au cours du mois d'août 2020 et plus précisément la veille des élections des conseillers collinaires du 24 août courant, plusieurs candidats et surtout les membres du parti CNL se trouvant sur les listes des candidats conseillers collinaires se sont vus refuser le droit de faire leur propagande et, de surcroit, de se faire élire. D'autres ont été intimidés, menacés avec un risque d'être lynchés s'ils ne retiraient leurs candidatures.

Voici quelques cas :

1- Des sources de la commune Nyarusange, province Gitega indiquent que 11 membres du parti CNL dont Audace GAHUNGU de la colline Bihonvora, Chrysostome MANIRAKIZA de la colline Bikingi, Pascal HARERIMANA de la colline Masare, Siméon BANDYATUYAGA et Désiré MANIRAKIZA de la colline Jurwe ont été retirés des listes des candidats aux élections collinaires par la CECI Nyarusange. Selon la CEPI Gitega, le motif de leur exclusion devrait leur être communiqué après les élections collinaires.

2- Selon des sources de la province Karusi, depuis la date du 20 août 2020, sur toutes les collines de cette province, le parti CNDD-FDD a organisé et tenu des réunions à tous ses membres dont le but était d'intimider et de menacer des candidats collinaires membres dudit parti qui se sont inscrits à la CECI alors qu'ils ne s'étaient pas présentés lors des élections internes de ce parti sur les collines. Selon les mêmes sources, ces candidats ont été intimés l'ordre de retirer leurs candidatures sans délai et de passer dans tous les ménages pour informer qu'ils ont retiré leurs candidatures. Dans ces menaces, ils ont été informés que celui qui passera outre cette obligation, il sera considéré comme opposant à éliminer physiquement. Des candidats comme les prénommés Anicet et Dieudonné de la colline Rwingoma ainsi que le prénommé Rénovat de la colline Magamba ont directement retiré leurs candidatures auprès de la CECI.

Les mêmes sources ont indiqué qu'au cas où un candidat de l'opposition serait élu, ces membres du CNDD-FDD feraient tout pour le traquer et le contraindre à fuir afin que l'administration soit du CNDD-FDD à 100%.

3- En date du 21 août 2020, vers 15 heures, sur la colline Karira, zone et commune Gasorwe, province Muyinga, lors de la présentation sur les collines des candidats et leurs programmes pour les élections collinaires, 3 candidats sur 10 se sont vu refuser parole pour présenter leurs programmes. Selon des sources sur place, Yussufu GAHUNGU, membre de l'UPRONA, Carine NIRAGIRA et Séverin NTIRANDEKURA, membres du parti CNL n'ont pas été autorisés de se présenter et de présenter leurs programmes. Cela s'est passé en présence de l'administrateur communal Dieudonné NIYONIZIGIYE alias Bidome qui est natif de cette colline. Selon les mêmes sources, ces 3 candidats ont été déclarés « non connus » sur cette colline par le modérateur du jour, Gordien MUSONI, Imbonerakure, en complicité avec l'administrateur communal.

4- En date du 21 août 2020, sur la colline et zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, au cours de la campagne électorale des candidats collinaires, Fidèle NIYONGABO, Célestin BUYOYA, Samuel NIYOMWUNGERE et Méthode SINDAYIGAYA, tous membres du parti CNDD-FDD, ainsi que Ferdinand NYAWUMA, membre du parti CNL, ont été ordonnés de suspendre la propagande sur la sous-colline Mabuye par Alexis NIRAGIRA, membre du parti CNDD-FDD, Directeur du Lycée communal Butezi. Selon des sources sur place, ils ont essayé de résister mais la population qui avait pris part à cette activité a été prise de panique et a pris fuite après avoir vu qu'il commençait à prendre des photos à l'aide de son téléphone portable. Ces quatre candidats membres du parti CNDD-FDD ont été accusés de ne pas être mandatés par le parti. Ils ont été ordonnés de retirer leurs candidatures à la CECI ; chose qu'ils n'ont pas faite.

5- Des membres du parti CNL se sont vu refuser le droit de se faire élire dans plusieurs collines de la province Bubanza ; exemple, en commune Mpanda, zone Musenyi. D'autres ont été menacés avant les élections et ont été obligés de prendre le large ; exemple, en Commune Mpanda, trois candidats qui devraient se faire élire, ont été menacés un peu avant les élections.

II.3. Du contexte judiciaire.

Au cours du mois d'août 2020, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs à la base et détenues illégalement n'a cessé d'augmenter d'un jour à l'autre. Parmi ces personnes arrêtées, nombreux sont des membres du parti CNL et d'autres sont recherchés par la police ou le Parquet en collaboration avec les Imbonerakure. C'est une véritable chasse à l'homme.

La présence de l'autorité judiciaire ne se fait pas remarquer face aux cas d'enlèvements et de disparitions forcées.

Dans cette partie, nous ferons quand même le point sur quelques actions de lutte contre l'impunité des personnes qui se rendent coupables des actes d'assassinat et d'autres maux.

II.3.1. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR ET DES ADMINISTRATIFS .

1- En date du 04 août 2020, Decho NYANDWI, chef de zone Dunga et Gustave NIYOKWIZERA, chef de colline Kigaza dans la même zone, commune Kayogoro, province Makamba ont été arrêtés, accusés de non-assistance à une personne en danger. Ils ont été interpellés après qu'un certain Célestin ait coupé le bras d'un présumé voleur qu'il aurait surpris dans son champ d'aubergines. Ce dernier a été conduit à l'hôpital de Makamba pour des soins de santé urgents et intensifs.

2- En date du 6 août 2020, au quartier IV, zone Ngagara, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, Remy NSENGIYUMVA, résidant à la 11^{ème} avenue en zone Cibitoke de la même commune, a été arrêté sur l'ordre du chef de zone Ngagara, Imelde NDIKURIYO et retenu au cachot de la zone Ngagara. Selon des sources sur place, cette autorité a téléphoné Rémy en utilisant le téléphone de Déo NIBITEGEKA, patron des locaux abritant le bar « Okapi » sis au quartier II Ngagara et lui a demandé de le rencontrer dans son bureau. Arrivé au bureau, il a été accusé de l'avoir dénigré ; lui disant qu'elle a appris ce dénigrement de la part de la personne avec qui Rémy s'est entretenu. La victime a été placée en garde à vue au cachot sans dossier. Le 7 août 2020, lors d'une visite de ce cachot par le substitut du procureur de Ntahangwa, il a été relâché.

3- En date du 7 août 2020, vers midi, sur la colline et zone Rusenda, commune Bukinanyana, province Cibitoke, Japhet NDIKUMANA et le nommé NSENGIYUMVA, tous Imbonerakure, ont été arrêtés et embarqués dans un véhicule par Venant MIBURO, responsable du SNR en province Cibitoke. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de diffuser l'information des corps sans vie retrouvés sur la colline Gafumbegeti, sur les réseaux sociaux. Ces 2 Imbonerakure étaient avec d'autres dans la réserve naturelle de la Kibira pour enterrer 12 cadavres retrouvés dans cette réserve en date du 6 août 2020, dans la vallée de Barikore, colline Gafumbegeti, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke.

4- En date du 8 août 2020, au quartier Kigobe, zone Gihosha, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, Pierre BASORE, enseignant au Lycée Kayanza, a été arrêté et détenu au cachot de la police Gihosha. Il était accusé par l'OPJ de la zone Gihosha d'avoir volé les épreuves de l'examen d'Etat. Le lendemain matin, il a été transféré au cachot de la PJ de Jabe. Selon des sources sur place, il a été appelé par le chef de la commission pour s'expliquer sur la lettre qu'il avait adressée à la commission en charge de la préparation de l'Examen d'Etat édition 2019-2020 en date du 3 août 2020. Dans cette lettre, il avait dénoncé des irrégularités dans le choix d'un examen du cours de télécommunication et audiovisuel, dont il est le professeur titulaire car il y avait des questions qui ne faisaient pas partie du programme d'enseignement. Selon des sources sur place, on lui a exigé d'écrire une lettre pour démentir le contenu de sa lettre ; ce qu'il a refusé.

5- En date du 11 août 2020, sur la colline Muhungu, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, le responsable du SNR à Mabayi et des Imbonerakure ont arbitrairement arrêté 2 membres du parti CNL qui sont Jean Paul SAFARI, responsable de ce parti en commune Bukinyanya, et Alfred NYANDWI accusés d'avoir détruit le monument du CNDD-FDD, alors que, selon des témoins sur place, ce monument venait de passer plus d'une année en état de démolition. Les militants du CNL dans cette localité ont affirmé que cette arrestation arbitraire n'avait d'autres visées que le retrait par le CNDD-FDD des membres du parti CNL de la course pour les élections collinaires, étant donné qu'Alfred NYANDWI était candidat sur la colline Muhungu. Les 2 victimes ont été embarquées et détenues au cachot de la brigade Mabayi.

6- En date du 12 août 2020, Protais MACUMI a été interpellé par des Imbonerakure sur sa colline natale de Sarongo, dans la zone de Kanyosha, commune Muha, province de Bujumbura-Mairie. L'interpellé a été accusé d'outrage au chef de l'État et détenu au cachot de la zone Kanyosha. Selon des témoins oculaires, Protais a été arrêté dans une buvette locale à bière par des Imbonerakure dirigés par un certain Mamert. Les témoins ont indiqué que Protais a été violenté par ces Imbonerakure avant d'être interpellé. Il était accusé d'avoir affirmé que les élections présidentielles ont été truquées et que le vrai vainqueur est Agathon RWASA. Ils ont ajouté qu'il s'agissait d'une histoire montée de toutes pièces, car la victime n'a jamais tenu de tels propos. Ses proches ont déploré cette arrestation abusive, et ont demandé une enquête policière pour que justice soit rendue.

7- En date du 15 août 2020 vers 19 heures, en commune Matongo, province Kayanza, Maître Ezéchiel CIMPAYE alias Minani a été violemment battu par le vice-président des Imbonerakure en commune Matongo. Après des traitements inhumains, cruels et dégradants, ce chef des Imbonerakure l'a arbitrairement arrêté et a donné l'ordre à des policiers de l'emprisonner au cachot du commissariat communal de Matongo. Selon des sources sur place, l'avocat Ezéchiel CIMPAYE a été libéré le 18 août 2020 après avoir passé trois jours au cachot.

8- En date du 15 août 2020, sur la colline Rumotomoto, commune Gihanga, province Bubanza, Régis BIGIRIMANA, mineur de 7 ans, a été arrêté par des policiers et conduit au cachot de la PJ de Gihanga. Selon des sources sur place, la victime a été accusée de violer une fillette voisine de 4 ans en date du 11 août 2020. Selon les mêmes sources, Odile NDIHOKUBWAYO, mère du présumé auteur, a été bousculée par l'oncle de la fillette lors des échauffourées éclatées entre ces deux familles et a été évacuée vers l'hôpital. Régis BIGIRIMANA a été libéré en date du 17 août 2020, vers le soir. Cette interpellation a été faite en violation du code pénal burundais qui stipule que, les mineurs de moins de quinze ans sont pénalement irresponsables. Les infractions commises par ces derniers ne donnent lieu qu'à des réparations civiles.

9- En date du 24 août 2020, deux jeunes élèves originaires de la colline Kivumu en commune Mugamba, province Bururi, et dont les noms n'ont pas été communiqués ont

été arrêtés par des militaires sur la colline Musinzira dans la commune Mukike en province. Selon des témoins, ils ont été soupçonnés de collaborer avec le groupe des rebelles qui a attaqué plusieurs localités des communes de Muhuta, Bugarama et Burambi en province de Rumonge. Selon des proches, les deux jeunes gens étaient allés rendre visite à des parents sur la colline de Musinzira, une localité non loin de la colline de Kivumu dans la commune de Mugamba en province de Bururi. Le lieu de détention de ces deux jeunes reste inconnu. On note une vague d'arrestations arbitraires consécutives aux récents affrontements entre les forces de l'ordre et un groupe d'hommes armés dans les communes sus-énumérées.

10- En date du 25 août 2020, sur la colline Bigoma, zone Muyira, commune Kanyosha, province Bujumbura, 2 démobilisés de l'ancien mouvement rebelle FNL, Melchiade BUCUMI et Ezéchiel NAHIMANA, ont été arrêtés sans mandat à leurs domiciles respectifs par la police qui les a accusés d'appartenir au groupe armé qui a attaqué les localités de la province de Rumonge une semaine avant. On a appris que les personnes interpellées ont été conduites et détenues au cachot du commissariat communal de Kanyosha.

11- En date du 25 août 2020, Apollinaire NSENGIYUMVA, un habitant de la colline Midodo, commune Burambi en province Rumonge, a été arrêté par le chef de zone Mariza en compagnie des policiers qui l'ont accusé de collaborer avec le mouvement rebelle Red-Tabara. On a appris que l'individu arrêté a été conduit et détenu au cachot de la commune Burambi.

12- En date du 27 août 2020, deux élèves (le fils de l'Administrateur communal de Mugamba en province Bururi et le fils d'un directeur d'une école primaire), ont été interpellés tous à leur domicile sur la colline Kivumu, commune Mugamba, province Bururi. Les policiers qui les ont arrêtés n'avaient pas de mandat. Ils n'ont pas communiqué le motif de leur arrestation. Toutefois, des habitants de la localité soupçonnent que cette arrestation soit liée à la récente attaque d'hommes armés dans les localités des communes proches.

13- En date du 28 août 2020, le commissaire communal de la police à Bugarama a arrêté Claver NDIKUMANA et son fils Elie BIGINO à leur domicile sur la colline Bambo, zone Ruteme en commune Bugarama de la province Rumonge. Selon des sources sur place, les habitants des collines Bambo et Ruteme vivent un climat de peur permanente et estiment qu'ils sont en train de subir les conséquences de l'attaque du 23 août 2020, et que des policiers ont trouvé un prétexte pour arrêter des gens qui étaient dans leur collimateur. On a appris que les proches des victimes n'ont pas été informés du lieu de leur détention.

14- En date du 28 août 2020, la police a opéré une fouille dans le quartier 1 de la zone Nyakabiga, commune Mukaza, dans la ville de Bujumbura. D'après des témoins sur place, la police a arrêté une vingtaine de personnes, en grande partie de jeunes garçons

qualifiés d'irréguliers, parmi eux des étrangers de nationalité congolaise, après avoir vérifié les cahiers de ménage, les cartes d'identité ou d'autres documents. Selon des témoins, des habitants de Nyakabiga accusent certains policiers d'avoir profité de cette fouille pour leur exiger de payer une rançon d'une somme de 10.000 FBU chacun pour ne pas être arrêtés.

II.3.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES.

1. En date du 13 août 2020, dans la commune de Buterere en mairie de Bujumbura, Issa NGENDAKUMANA, un membre du parti CNL et trésorier communal de la ligue des jeunes de ce parti a été enlevé avec une autre personne qui n'a pas été identifiée au niveau de l'endroit appelé « Mobile ». Des personnes qui n'ont pas été identifiées les ont embarqués à bord d'une voiture noire sans plaque d'immatriculation. On note un cas de disparition forcée pour des mobiles politiques.

2. Samson KWIZERA de la colline Kabumba, en zone de Ruyaga commune de Kanyosha, en province de Bujumbura a été kidnappé en date 14 août 2020 par des gens à bord d'un véhicule civil. L'homme étanchait la soif dans un bistrot avec ses amis quand il a été enlevé. Il venait juste d'arriver dans sa localité en provenance de la capitale économique Bujumbura quand il a été kidnappé. Il travaillait comme contre-maître dans le sud de Bujumbura sur un chantier de construction d'un immeuble. *« Samson avait l'habitude de partir lundi et retourner vendredi. Nous avons vu le véhicule faire des va et vient comme si c'était une voiture de patrouille. Une des personnes qui étaient à l'intérieur portait l'uniforme policier. Ils l'ont attrapé vers 18h. Les ravisseurs ont dû sortir des fusils pour intimider ses amis qui s'étaient opposés à son enlèvement »*, indique un membre de sa famille. La famille et les proches de KWIZERA disent l'avoir cherché dans tous les cachots officiels de la province et de la ville de Bujumbura, en vain. *« Nous craignons qu'il ait été tué à cause de ses opinions politiques qu'il ne cessait de défendre publiquement »*, désespère un autre membre de la famille. L'homme qui était parmi les mandataires locaux du CNL, avait échappé à une tentative d'assassinat le 20 mai 2020, jour des élections présidentielles et législatives, selon des sources locales. Il a été attaqué à la grenade au moment où il revenait de la supervision du dépouillement des résultats des urnes. À plusieurs reprises, la police a organisé des fouilles chez lui le soupçonnant de détenir des armes, d'après ses voisins mais aucune arme n'a été saisie.

II.3.3. DE LA MARCHÉ VERS LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ AU BURUNDI

Un pas en avant pas concerne la détention d'un officier de police au parquet de Makamba et la comparution de deux administratifs en commune Kayogoro, dans la même province de Makamba. Il concerne aussi les jugements des personnes qui se rendent coupables des actes d'assassinat des personnes paisibles.

Voici quelques cas :

1- Pour rappel (II.3.1 /1), en date du 04 août 2020, Decho NYANDWI, chef de zone Dunga et Gustave NIYOKWIZERA, chef de colline Kigaza dans la même zone, commune

Kayogoro, province Makamba ont été arrêtés, et ont comparu devant l'OPJ sous l'accusation de non-assistance à une personne en danger.

Ils ont été interpellés après qu'un présumé voleur répondant au nom de Silla SAKUBU qu'il aurait surpris la nuit du 02 août 2020 dans son champ d'aubergines, ait été amputé de son bras à l'aide d'une machette et blessé au niveau des jambes par un prénommé Célestin.

Ces administratifs à la base sont poursuivis pour n'avoir pas alerté sur ce cas et donné le rapport aux autorités hiérarchiques en voulant couvrir celui qui a amputé le bras au présumé voleur.

Rappelons que, trois sur cinq des chefs de zones de la commune Kayogoro sont poursuivis pour différents crimes. A titre exemplatif, Paul RWAJEKERA, chef de zone Bigina a été arrêté avec plusieurs de chefs de collines de sa zone et Gervais HABONIMANA, le chef de zone Gatabo vit dans la clandestinité depuis la traque des administratifs accusés d'extorsion et assassinat de burundais en provenance de la République Unie de la Tanzanie.

2.En date du 6 août 2020, OPP2 Gilbert NGENDANKAZI, commissaire communal de police en commune Giharo, province Rutana a été arrêté et détenu au cachot du parquet de Makamba. Selon des sources sur place, ce commissaire a été accusé d'extorsion et d'assassinat des burundais en provenance de la République Unie de la Tanzanie. Il a rejoint huit civils arrêtés la semaine d'avant à Gihofi, commune Bukemba, province Rutana sous la même accusation. Selon les mêmes sources, 18 autres dont le commissaire communal de police à Kayogoro et un chef de poste de police à Gihofi avaient été arrêtés depuis mi-juillet 2020. Douze ont été transférés à la prison de Rumonge dit prison Murembwe en date du 1^{er} août 2020 tandis qu'une autre équipe constituée de quatre policiers dont le commissaire communal, deux brigadiers et un agent de police ont été transférés vers la prison Murembwe, en date du 6 août 2020.

3.En date du 18 août 2020, le TGI de Cibitoke a prononcé une peine d'emprisonnement de 20 ans et une amende de 5 millions, à l'endroit de Gloriose NISHEMEZE, âgée de 19 ans, de la colline Nyarurinzi, zone Buhayira, commune Murwi, province Cibitoke. Selon des sources sur place, Gloriose NISHEMEZE a tué et brûlé son mari, Charles NDIKUMANA, dans la nuit du 15 au 16 août. La condamnée n'avait pas nié le crime commis et le ministère public avait requis pour elle une peine de prison à perpétuité.

4.En date du 18 août 2020, le TGI de Cibitoke a condamné à une peine d'emprisonnement de 20 ans à Aaron NTAKARA, de la colline Gasebeyi rural, commune Buganda de la même province. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir tué Jean Claude BIGIRIMANA avec préméditation et cela, en date du 15 août 2020, vers 23 heures. Selon les mêmes sources, le condamné n'avait pas nié le crime et, pour cela, le ministère public avait demandé pour lui une peine de servitude pénale à perpétuité.

5. En date du 18 août 2020, le TGI de Kayanza, dans un procès de flagrance, a condamné à une peine à perpétuité Nestor SINDIHEBURA alias Tindo, agent de la police qui, dans la matinée du 17 août 2020 a tué par balle son collègue Philbert NDUWAYO alias Kiduduye et blessé Céleus NDIKUBWAYO, conducteur de taxi vélo qui transportait la victime. Nestor SINDIHEBURA a été accusé de meurtre avec préméditation par l'OMP. A son tour, l'accusé a plaidé ne pas avoir tué volontairement expliquant qu'il a agi sous l'effet de son état d'ébriété. L'OMP a requis une peine carcérale à perpétuité. Après la mise en délibéré, le tribunal a jugé valides toutes les charges du ministère public et a condamné Nestor SINDIHEBURA à un emprisonnement ferme à perpétuité.

Bref, au moins 42 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, au moins 14 personnes ont été enlevées et portées disparues tout au long du mois d'août 2020.

II.4. Du contexte social.

II.4.1. DE L'ÉVOLUTION DE LA PANDEMIE DE COVID-19 AU BURUNDI

Le Burundi a confirmé ses premiers cas positifs de COVID-19 le 31 mars 2020. Depuis cette date, le pays via le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida a développé un plan de contingence et de réponse au COVID-19. Sous l'impulsion du Président de la République, le Ministère de la santé a lancé, le 6 Juillet 2020, une campagne de dépistage de masse de la COVID-19. Dans cette lutte, les défis ne manquent pas. Selon ce même ministère, ces défis sont notamment la décentralisation du diagnostic de la COVID-19 dans toutes les provinces sanitaires du pays, la gestion des alertes, l'identification et le suivi des contacts et enfin la gestion des cas.

Selon le rapport de situation publié le 1^{er} Septembre 2020 par le Ministère de la santé publique et de la Lutte contre le Sida, le nombre total des cas confirmés est de 448. Quant aux personnes guéries, elles sont au nombre de 366 ; les cas sous traitement se chiffrent à 82 tandis qu'un seul cas de décès a été enregistré jusqu'à ce jour.

II.4.2. DE LA SITUATION DES DEPLACES DU SITE DE MUBONE.

Dans le site de Mubone, zone Buterere, Bujumbura mairie, au moins 8 enfants et 4 vieilles femmes sont morts au cours de ce mois d'août 2020 suite à la famine. Précisons qu'ils sont installés dans ce site depuis décembre 2019. Ce sont des victimes des pluies diluviennes qui ont emporté maisons et champs dans le nord de la mairie de Bujumbura en 2019. Elles ont été assistées en février 2020. Elles demandent à toute âme charitable de les aider. Ce site de Mubone abrite plus de 700 individus.

II. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III.1. Présentation générale.

Par rapport au mois précédent, les cas d' atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées n'ont fait qu'augmenter.

Nous avons évalué ces cas en termes de personnes tuées et blessées, à l'occasions d'assassinat, d'attaques à mains armées, d'agressions à la grenade ou d'incendies criminels, de la chasse aux membres du parti d'opposition CNL; et nous avons tenté de faire ressortir les catégories d'auteurs.

Les cas de cadavres que l'on retrouve ici et là dans le pays gonflent les effectifs des pertes en vies humaines. Quant aux personnes blessées, les auteurs sont surtout des Imbonerakure qui continuent à commettre des bavures de toutes natures, de jour comme de nuit, sans en être inquiétés.

Voici certains cas :

1- En date du 2 août 2020, vers 15 heures, au quartier commercial du chef-lieu de la province Cankuzo, le prénommé Jean de Dieu MINANI alias Moubarak, âgé de 38 ans, père de 2 enfants, fils d'Alfred MUTABAZI, résidant au quartier Ruzira, centre urbain de Cankuzo, originaire de la colline Rusagara, commune Kigamba, a été fusillé par un policier, lorsqu'il tentait d'échapper à son arrestation. Selon des sources sur place, il était accusé de vol. Selon les mêmes sources, il a été fusillé par un policier sous l'ordre du sous commissaire PJ Henri Frère MANISHA. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir volé en date du 1^{er} août 2020, un téléphone de la prénommée Espérance, épouse du procureur, Ferdinand BAZIKWANKANA résidant au quartier commercial.

2- En date du 2 août 2020, sur la colline Mwoya, zone et commune Buhiga, province Karusi, le corps d'Audace GAHUNGU âgé de 43 ans, a été découvert sans vie non loin de son domicile. Selon des sources sur place, il était pendu sur un arbre, la corde au cou. Les circonstances et le mobile de sa mort n'ont pas été établis. La police et le parquet ont informé qu'une enquête a directement commencé.

3- Dans la nuit du 3 au 4 août 2020 vers 20 heures sur la colline Nyakarama, zone Kiyonza, commune Bugabira, province Kirundo, Chantal MUKAMURANZI âgée de 32 ans, mère de 4 enfants, a été assassinée par son époux Léonard GATABAZI (36 ans) à l'aide d'un couteau. Selon des sources sur place, la femme a été attaquée à la maison par son mari après deux mois d'absence en famille. Selon les mêmes sources, KAMURERA a été victime d'avoir porté plainte chez l'administrateur que son mari a épousé une autre femme en lui laissant sans appui et qu'il a vendu toutes les récoltes pour faire ce concubinage. Le présumé auteur a été conduit et détenu au parquet de Kirundo.

4- Dans la nuit du 3 au 4 août 2020 vers minuit, sur la sous colline Nyakabingo, colline Cishwa, zone et commune Bugendana, province Gitega, Juvénal BAMPAMIRUBUSA, cultivateur âgé de 43 ans et père de 4 enfants a été tué par des personnes non identifiées lorsqu'il rentrait à son domicile de retour du cabaret. Selon des sources sur place, il a reçu des coups de couteau au niveau de l'épaule gauche et un coup de pilon sur la tête. Ce coup de pilon a écrasé sa tête et il est mort sur le champ. Selon les mêmes sources, ses 2 fils Fulgence NSAVYUMWAMI âgé de 18 ans et son petit frère Lévis NIRYUMWAMI âgé de 15 ans ont été arrêtés par la police et conduit au cachot pour enquête. Un dossier pénal en procédure de flagrance a directement été ouvert à l'endroit de ces 2 fils. Selon les mêmes sources, des problèmes fonciers seraient à l'origine de ce meurtre. Les sources ont aussi indiqué que Juvénal BAMPAMIRUBUSA avait passé la journée au marché de Mutoyi situé dans la même commune en partageant la bière avec ses 2 fils.

5- En date du 4 août 2020, vers 20 heures, sur la sous colline Ndagano, colline et zone Nyambuye, commune Isare, province Bujumbura rural, des individus non identifiés ont incendié la maison de Pascal NDARWARUKANYE. Cette maison était construite en bambou et couverte de tôles. Selon des sources sur place, 3 enfants ont péri dans cette maison. Il s'agit d'Emisse NIYONYISHU âgée de 11 ans, Benilson MUGISHAWIMANA âgé de 8 ans et Duc NIYOMUCO de 4 ans, tous d'une même famille. Selon les mêmes sources, les raisons de cet incendie n'ont pas été élucidées. Quatre personnes dont Pascal NDARWARUKANYE, père des trois victimes et sa femme ont été arrêtées par la police pour des raisons d'enquête.

6- Dans la nuit du 5 au 6 août 2020, vers 23 heures, sur la sous colline Mugongo, colline et zone Rugari, commune et province Muyinga, Zéphyrin NTIRANDEKURA, âgé de 45 ans, sa femme Concessa NYAMBERE, et leurs 3 enfants Claudine AHISHAKIYE, âgée de 11 ans, Chanella AKIMANA, âgée de 7 ans et Alexandre ININHAZWE, âgé de 4 ans, sont morts dans un incendie de leur maison brûlée par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, les victimes ont été ligotées et groupées dans une chambre avant que la maison soit brûlée. Le motif de ce drame serait lié à des conflits fonciers entre le chef de ménage et ses oncles maternels. Deux oncles maternels de Zéphyrin, Alphonse CISHAHAYO et le prénommé Romuald ont été appréhendés par la police et mis en détention à la P.J Muyinga pour question d'enquête.

7- En date du 6 août 2020, sur la colline et zone Burambira, commune Gashoho, province Muyinga, un corps sans vie d'un nouveau-né a été sorti dans une latrine où il avait été jeté par sa mère Jacqueline NIKOYAREMYE. Selon des sources sur place, en date du 4 août 2020, des voisins de Jacqueline ont remarqué qu'elle n'est plus enceinte et ont alerté la police qui l'a arrêtée pour l'interroger. Selon les mêmes sources, lors de l'interrogatoire, Jacqueline a avoué qu'elle a jeté son nouveau-né dans une latrine de son domicile et elle a alors été conduite au cachot communal de police à Gashoho.

Comme la santé de la mère au cachot s'est détériorée, elle a été alitée à l'hôpital de Munagano sous la garde de la police.

8- En date du 6 août 2020, vers 17 heures, dans la vallée de Barikore, colline Gafumbegeti, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, 12 corps sans vie d'hommes non identifiés ont été retrouvés par des habitants de cette localité. Selon des sources sur place, parmi ces corps, certains étaient en tenue militaire, d'autres en tenue civile, fusillés, pleins de sang, ligotés et emballés dans deux bâches. Selon les mêmes sources, quatre jours avant, la population de la localité avait entendu des crépitements d'armes dans la réserve naturelle de la Kibira du côté de la colline Gafumbegeti, commune Mabayi et sous-colline Twinyoni, zone Rusenda, commune Bukinyana. Selon des sources militaires, ces crépitements étaient dus aux affrontements entre des militaires burundais basés à la réserve naturelle de la Kibira et un groupe armé non identifié parlant la langue rwandaise. En date du 7 août 2020, vers 12 heures, ces 12 corps ont été enterrés par la population sur ordre de l'administration communale et les corps de sécurité.

9- Dans la nuit du 8 au 9 août 2020, sur la colline Buvumbi, commune Gashoho, province Muyinga, Régis MISAGO, âgé de 18 ans, a été tué par son voisin Isaïe NDAYISHIMIYE. Selon des sources sur place, le l'assassin s'est introduit dans la maison de Régis MISAGO qui était seul puis l'a poignardé et il est mort sur le champ. Les causes de cet assassinat n'ont pas été connues car le présumé auteur a directement pris le large. Deux personnes à savoir Isaac BANKUWUNGUKA et le chef de colline adjoint ont été arrêtés par la police et conduit au cachot communal pour enquêtes.

10- Dans la nuit du 8 au 9 août 2020, vers 1 heure du matin, sur la colline Canamo, zone Musasa, commune Kiremba, province Ngozi, Côme MACUMI, âgé de 68 ans, son fils Zabulon NIMPAYE, âgé de 12 ans, ont été tués brûlés dans la maison par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, sa chèvre et d'autres biens ménagers ont été également périés dans cette maison. Les raisons de cet incendie n'ont pas été connues. Selon les mêmes sources, Côme MACUMI venait de passer 7 ans dans cette localité et était venu laissant sa femme ainsi que ses autres enfants sur la colline Nkanda, commune Tangara de la même province. Quatre voisins de la victime, Joseph NZAMBIMANA, Ezéchiel NCAMUBANSI, Jean HATUNGIMANA et Salvator GAPINDO ont été arrêtés par la police avec comme chef d'accusation, non-assistance à des personnes en danger. Ils ont été conduits au commissariat communal de police pour enquêtes.

11- Le soir du 11 août 2020, dans le quartier Kinyovu se trouvant sur la colline Kibogoye, commune Kayonkwe, province Mwaro, des individus non identifiés ont tendu une embuscade à Jean Berchmans NSHIMIRIMANA âgé de 28 ans et sa femme Godelieve BARAGAHORANA âgée de 28 ans avec son bébé sur son dos.

Un montant de 3.000.000 FBU a été volé à J.B.NSHIMIRIMANA., gérant d'un dépôt de la société Brarudi dans cette localité. Au même moment, Jean Claude HAVYARIMANA connu comme un motard a été touché par les balles sur les lieux de l'incident et est mort sur le champ. D'après des sources sur place, la victime faisait partie de ce groupe de malfaiteurs armés de fusils qui a tendu cette embuscade et un des malfaiteurs a tiré par mégarde sur son compagnon. La police a indiqué que trois membres du groupe ont été appréhendés et conduits au cachot pour enquête.

12- En date du 12 août 2020, le corps sans vie d'un garçon âgé de 15 ans et dont l'identité n'a pas été reconnue, a été retrouvé dans la rivière Ndurumu séparant les communes de Buhiga et de Bugenyuzi de la province Karusi. On note que le corps de la victime a directement été conduit à la morgue de l'hôpital Karusi pour attendre son inhumation.

13- Dans la matinée du 13 août 2020, au chef-lieu de la province Cibitoke, non loin des kiosques servants de boutiques, Melchior BUTOYI, veilleur, a été découvert sans vie par des passants de première heure. Il était originaire de la commune Musigati, province Bubanza. Des habitants et propriétaires des boutiques n'ont cessé de demander qu'une enquête soit menée pour identifier les meurtriers

14- Dans la nuit du 13 août 2020, dans le quartier Kibenga rural, zone Kinindo, commune Muha, Bujumbura Mairie, Guillaume NKESHIMANA, originaire de la province Mwaro, a été tué à son domicile. Selon des sources sur place, il a été tué dans sa chambre à coucher. La victime aurait trouvé ses bourreaux dans sa chambre lorsqu'il est rentré. Après l'avoir tué, ils l'ont suspendu dans sa chambre pour faire croire à un suicide. Sa femme Béatrice NKUNDWANABAKE a été arrêtée sous l'accusation de complicité et de planification de ce meurtre en payant les assassins. Selon les mêmes sources, cette femme travaillait à la prison centrale de Mpimba et était en instance de divorce avec son époux. Il laisse 3 enfants dont l'aîné a 11 ans.

15- En date du 15 août 2020, sur la colline Cimbizi, commune et province Bubanza, Sylvestre MOSSI, veilleur, a été tué décapité par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, le corps de la victime avait été amputé de certaines parties comme le nez, la langue et les yeux arrachés. Selon les mêmes sources, ces malfaiteurs ont blessé deux vaches et abattus deux chèvres à la machette.

16- En date du 15 août 2020, sur la colline Nyarurinzi, zone Buhayira, commune Murwi, province Cibitoke, Charles NDIKUMANA alias Buso, âgé de 30 ans, a été assassiné à son domicile. D'après de sources sur place, son agresseur a fracassé son crâne à l'aide d'une houe avant d'incendier la maison où se trouvait le corps de la victime. On note que la police judiciaire à Murwi a arrêté son épouse, Gloriose NISHEMEZE, âgée de 18 ans, qui serait membre de la milice Imbonerakure.

Elle a été condamnée, dans une procédure de flagrance, à une peine de 20 ans de servitude pénale principale et à une amende de 5.000.000 FBU pour le meurtre de son mari et l'incendie criminel.

17-En date du 16 août 2020, Dominique NIYONDIKO alias Mababa a été découvert sans vie dans la vallée de Kibasi située entre les collines de Tagara et Gasenyi, zone Muheka, commune Songa, province Bururi. Il était habitant du quartier Kinanira 4 (rue King David numéro 55), de la zone de Musaga, commune Muha, Bujumbura Mairie. D'après une source, Dominique NIYONDIKO était allé à Muheka pour participer aux cérémonies de levée de deuil d'un membre de la famille de son épouse. Des proches indiquent qu'ils avaient perdu ses traces la veille alors qu'il venait de déposer son ami Prosper alias PAM à Rumeza après les cérémonies de levée de deuil. Soulignons que les mobiles de son assassinat n'ont pas été élucidés. Une personne a été arrêtée pour une enquête. Rappelons que Mababa venait de passer 1 année après son retour d'Arusha en Tanzanie où sa femme Béatrice, originaire de Muheka travaillait comme secrétaire à l'EAC.

18-En date du 16 août 2020, sur la 4^{ème} avenue de la colline Gasenyi, commune Buganda, province Cibitoke, Jean Claude BIGIRIMANA a été tué, poignardé au niveau du coeur, dans la rue, par Aaron NTARAKA. Selon des sources sur place, 3 coups de couteaux ont été enfoncés au niveau du coeur et Jean Claude BIGIRIMANA est mort sur place. Selon les mêmes sources, la victime était accusée d'adultère contre la femme d'autrui. Le présumé auteur a été directement arrêté et conduit au cachot du commissariat de police de Cibitoke pour enquête de flagrant délit. Il a été condamné, le 18 août 2020, à une peine de 20 ans de servitude pénale par le TGI de Cibitoke pour le meurtre de Jean Claude BIGIRIMANA.

19-En date du 16 août 2020, vers 19h30, Richard GASHIRAHAMWE a été tué à coups de machette sur la colline Butare, commune Kayogoro, province Makamba. La police a arrêté le frère de la victime présumé auteur du meurtre et détenu au cachot du commissariat provincial de Makamba.

20- En date du 17 août 2020, sur la 15^{ème} transversale Maramvya, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, un corps sans vie d'un Imbonerakure connu sous le sobriquet de Mafyeri a été retrouvé tout près du bureau de la zone Maramvya. Selon des sources sur place, le corps de la victime était emballé dans des draps et présentait des blessures montrant qu'elle avait été fusillée. Le chef de zone Maramvya Gaston SINGORA a directement ordonné à la population l'inhumation de ce cadavre et ce dernier a été enterré au cimetière de Mugirigiri dans la même zone.



Sur notre image : le corps sans vie de Mafyeri



21- En date du 17 août 2020, vers 6 heures du matin, près du bureau de la société de télécommunication Lumitel, sur la colline Musave, commune et province Kayanza, Philbert NDUWAYO alias Kiduduye, Brigadier de la police Nationale, a été fusillé par son collègue Nestor SINDIHEBURA alias Tindo et il est mort sur le champ. Selon des sources sur place, les 2 policiers avaient passé la nuit ensemble à leur poste d'attache et ils étaient en état d'ébriété lorsqu'ils sont rentrés de leur travail. Selon les mêmes sources, l'origine de leur dispute est une somme d'argent reçu comme pot de vin lors d'un contrôle d'un véhicule. Refusant le partage avec son collègue, le brigadier a voulu fuir. Il a pris un taxi vélo et Tindo l'a poursuivi. Ce dernier a alors ouvert le feu, tuant Kiduduye et blessant le conducteur de taxi vélo, Céleus NDIKUBWAYO. Ce dernier a été conduit à l'hôpital de Kayanza pour des soins de santé intensifs, puis transféré à l'hôpital de Ngozi. Selon le commissaire provincial de la police à Kayanza, le présumé auteur et cinq autres personnes qui étaient sur les lieux ont été arrêtés pour des raisons d'enquête. Le TGI de Kayanza a condamné mardi 18 août 2020 le policier Nestor SINDIHEBURA à une peine de servitude pénale à perpétuité (*Voir aussi ce cas au point II.3.3./5*)

Sur l' image en haut à gauche : le corps sans vie du policier Philbert NDUWAYO

22- En date du 17 août 2020, vers 19 heures, à la 8^{ème} transversale, commune Gihanga, province Bubanza, Fiston MAJAMBERE, originaire de la 6^{ème} transversale de la même commune et province, a été fusillé par des militaires opérant dans la réserve naturelle de la Rukoko. Selon des sources sur place, Fiston avait passé toute la journée dans ses champs se trouvant dans ladite réserve et il est rentré tard vers la soirée. Il a alors croisé ces militaires en patrouille qui l'ont directement fusillé et il est mort sur le champ. Selon les mêmes sources, le corps de la victime a été récupéré en date du 18 août 2020, le matin, par les voisins. Selon Léopold NDAYISABA, administrateur de la commune Gihanga, les militaires l'auraient confondu avec un rebelle.

23- En date du 17 août 2020, au quartier Kavogero, commune et province Kirundo, Marie NKORIBWIRIZWA, veuve, âgée de 70 ans, membre du parti UPRONA est morte suite aux coups de poing lui infligée par Pasteur NKURIKIYE, secrétaire de la DPEFTP Kirundo, aussi membre du parti UPRONA, en date du 16 août 2020. Selon des sources sur place, la victime a été battue lorsqu'elle était chez Pasteur pour témoigner en faveur d'une personne qui était soupçonnée d'être un voleur. Selon les mêmes sources, Pasteur a directement été arrêté et détenu au cachot du commissariat de Kirundo.

24- En date du 18 août 2020, le matin, sur la colline Ntobwe, zone Gasave, commune Buhinyuza, province Muyinga, le corps sans vie d'Alexandre NTAHONKIRIYE, âgé de 64 ans, a été retrouvé pendu sur un arbre près de sa maison. Selon des sources sur place, le corps de la victime avait des traces de strangulation avant de simuler un suicide par pendaison. Les auteurs du meurtre n'ont pas été identifiés.

25- Dans la matinée du 18 août 2020, Clovis NIYONGABO âgé de 20 ans, originaire de la colline Mujenywa, commune Shombo, province Karusi est décédé au centre de santé de Mayange, en zone Bigina de la commune Kayogoro en province Makamba suite aux actes de torture qui lui avaient été infligés par des forces de l'ordre tanzaniennes lorsqu'il rentrait de la Tanzanie. Selon des sources sur place, la victime avait été torturée en compagnie de 2 autres burundais : Claude MUGISHA, originaire de la même commune, torturé et hospitalisé au centre de santé de Mayange et un autre dont l'identité n'a pas été révélée.

26- En date du 19 août 2020, vers 10 heures, en zone Nyakabiga, au quartier Nyakabiga III, commune Mukaza, mairie de Bujumbura et plus précisément derrière la clôture du campus Mutanga, tout près du CELAB, le corps sans vie et en état de décomposition de Pierre Claver NDAGIJIMANA alias Bitore, originaire de la commune Mabanda, province Makamba, a été découvert par des passants. Selon des sources, la victime était chauffeur du taxi Toyota Probox H8107A qui garait en zone Bwiza près du bar « Nganda 5/5 » et habitait au quartier Ruziba en zone Kanyosha. Selon ses proches, la victime était introuvable depuis le 14 août 2020. Les autorités locales dont Eric MANIRAKIZA, chef de zone Nyakabiga ont procédé à l'inhumation du corps de la victime sans attendre une enquête pour identifier les auteurs.

27- En date du 20 août 2020, sur la colline Kigaga, commune Ntega, province Kirundo, le corps sans vie du nommé NTIRANDEKURA, ex-chef de la même colline et moniteur agricole, a été découvert pendu sur une branche d'un arbre. On note qu'aucune enquête n'a été ouverte pour élucider les circonstances de sa mort.

28- En date du 21 août 2020, dans le cachot de la commune Ntega, province Kirundo, le nommé Muryango a succombé aux coups et blessures après avoir été tabassé par la population l'accusant d'avoir tué un enfant de 4 ans. Selon des sources sur place, Muryango a été attrapé avec la tête de l'enfant qui avait été porté disparu deux semaines avant.

29- Dans la nuit du 23 août 2020, sur la colline Gasasa, zone Rugari, commune et province Muyinga, Sandrine NIYONZIMA, âgée de 29 ans et mère de 3 enfants, a été tuée poignardée par des personnes non identifiées dans sa chambre à coucher. Selon des sources sur place, la victime vivait avec ses 3 enfants seulement car son mari est parti chercher un emploi en Tanzanie, il y a deux ans. Selon les mêmes sources, André NDARUZANIYE, Révérien NDIRMURWANKO et Pascal NYABENDA respectivement beau-père et beaux-frères de la victime ont été arrêtés par la police et placés en garde à vue au cachot communal pour enquête.

30- En date du 23 août 2020, sur la colline Gikinga, zone Gakwende, commune Gitanga, province Rutana, un vieil homme âgé de 60 ans a été égorgé par un groupe de 4 Imbonerakure qui auraient été commandités par Léonidas NIYUKURI.

Ce dernier leur aurait offert une somme de 200.000 FBU pour liquider ce vieux qui était, par ailleurs, un membre de sa famille. Selon des sources locales, le commanditaire ainsi que 4 auteurs matériels de cet assassinat ont été arrêtés par la police pour enquête.



31- En date du 24 août 2020 matin, dans le quartier Twinyoni (13^{ème}avenue), zone Kamenge, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, le corps d'une jeune fille non identifiée a été découvert sans vie par des habitants de la localité. La victime était baillonnée à l'aide d'un morceau de tissus et ligotée, les bras attachés aux jambes. Elle aurait été violée avant d'être tuée.

Sur l'image : le corps sans vie de la jeune fille.

32- En date du 24 août 2020, sur la colline Murehe, commune Butihinda, province Muyinga, Abdoul NIZIGIYIMANA âgé de 30 ans a été tué par balle. D'après l'entourage, il aurait été assassiné par son frère à cause des conflits familiaux liés à la succession des biens laissés par leur père Balthazar BUCUMI alias Gihuna. Selon la même source, la victime était rentrée du Kenya depuis une semaine.

33- En date du 25 août 2020, dans le quartier Gasenyi, commune et province Muyinga, un enfant de 7 ans a été tué par une balle. Selon une source locale, cet enfant était en train de jouer avec le fusil de service de son père. Il a été touché par une balle tiré à partir du fusil et il est mort sur le champ. Ses parents étaient absents de la maison.



Sur notre image : le corps sans vie de l'enfant.

34- En date du 27 août matin, le corps de Joachim NGENDAKURIYO a été découvert sans vie dans les eaux de la rivière Mubarazi, sur la sous colline Misakura, colline Ijenda rural, zone Ijenda, province Bujumbura rural, et le corps était ligoté. Selon une source locale, la victime avait été portée disparue dans la nuit du 26 août 2020. Elle serait un membre du parti CNL.

35-En date du 27 août 2020, le prénommé Gilbert, polygame de 4 femmes a été poignardé sur la colline Gasange, zone, commune et province Rutana. Des sources sur place indiquent que les enfants et les femmes de la victime sont soupçonnés d'avoir commis ce crime; raison pour laquelle ils ont été arrêtés par la police pour des raisons d'enquête.

36-Dans la nuit du 28 août 2020 vers 21 heures, sur la colline Ndayi, zone Bikanka, commune Mukike, province de Bujumbura rural, Jonas NIYOMWUNGERE et le prénommé Thomas ont été tués décapités et 6 autres personnes ont été blessées par des hommes armés de fusils et de machettes non identifiés.

Selon des sources sur place, une autre femme, grièvement blessée, a succombé à ses blessures à bord d'une ambulance pendant l'évacuation des blessés vers l'hôpital d'Ijenda en commune Mugongo-Manga, frontalière de la commune Mukike. Ces victimes rentraient chez elles.

37-En date du 29 août 2020, sur la colline Kayange, commune Musigati, province Bubanza, Ferry IRADUKUNDA, militaire et une autre personne connue sous le sobriquet de Kaposho ont été tués par des personnes non identifiées. Le militaire était originaire de la colline de Gikuzi, commune Vugizo, province Makamba et Kaposho serait un responsable local des Imbonerakure. Ils ont été tués par balle lors des affrontements entre les forces de l'ordre et un groupe d'hommes armés.

38-En date du 30 août 2020 matin, dans la localité de Ruhororo, commune Mukike, province Bujumbura rural, Egide SABIMBONA, militaire faisant partie de la garde du commandant de la première région militaire a été tué par balle et 6 autres militaires ont été blessés. Selon une source, l'officier et sa garde sont tombés dans une embuscade d'hommes armés. L'attaque a visé le véhicule du responsable de la FDNB de la première région militaire.

Bref, au moins 68 personnes ont été tuées et 33 autres ont été blessées au cours du mois d'août 2020.

II.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par province et par catégories d'auteurs.

Catégories d'auteurs	Militaires		Policiers		Civiles		Groupes armés		Non Identifiés		Totaux	
	<i>T</i>	<i>B</i>	<i>T</i>	<i>B</i>	<i>T</i>	<i>B</i>	<i>T</i>	<i>B</i>	<i>T</i>	<i>B</i>	<i>T</i>	<i>B</i>
Localité												
<i>Bubanza</i>	1	0	0	0	0	0	0	2	3	0	4	2
<i>Bujumbura Mairie</i>	0	0	0	0	1	0	0	0	3	0	4	0
<i>Bujumbura Rurale</i>	0	0	0	0	6	8	3	12	1	0	10	20
<i>Bururi</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
<i>Cankuzo</i>	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
<i>Cibitoke</i>	0	0	0	0	3	1	0	0	13	0	16	1

<i>Gitega</i>	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0
<i>Karusi</i>	0	0	0	0	1	0	0	0	3	0	4	0
<i>Kayanza</i>	0	0	1	1	0	1	0	0	0	0	1	2
<i>Kirundo</i>	0	0	0	0	3	0	0	0	2	0	5	0
<i>Makamba</i>	0	0	0	0	1	2	0	1	0	0	1	3
<i>Muramvya</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Muyinga</i>	0	0	0	0	10	0	0	1	1	0	11	1
<i>Mwaro</i>	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0
<i>Ngozi</i>	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0
<i>Rumonge</i>	0	0	0	0	0	0	5	0	0	0	5	0
<i>Rutana</i>	0	0	0	0	0	1	0	3	0	0	0	4
<i>Ruyigi</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1	0	2	1	29	13	9	19	27	0	68	33

III. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS

Au cours du mois d'août 2020, au moins 5 cas de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été enregistrés à travers différentes localités du pays par nos observateurs des droits humains. Mais cela ne signifie pas que ce sont les seuls cas, car plusieurs personnes qui subissent des sévices corporels dans des cachots clandestins et au SNR ne sont jamais identifiés.

Ces cas sont emblématiques :

1- En date du 2 août 2020, Charles NDUWAYO a été grièvement blessé, coupé de son bras droit sur la colline Kigaza, zone Dunga, commune Kayogoro, province Makamba. Selon les proches de la victime, un certain Célestin lui a coupé le bras l'accusant d'être voleur des aubergines dans son champ. *Le cas a été décrit au niveau des sections précédentes II.3.3./5 et III.1./21*

2- En date du 11 août 2020, sur la colline Bujondi, commune Kayogoro, province Makamba, un groupe d'Imbonerakure composé de Jean GAHUNGU, Thomas NIYONGABO, Evariste NIBASUMBA et le prénommé Nathan, tous de la même colline, ont frappé violemment et blessé Fulgence BUKURU après une altercation qu'il venait d'avoir avec son épouse. Ils l'ont laissé dans un état très critique. Des témoins rapportent que les victimes ont vainement essayé de porter plainte contre les auteurs des coups et blessures auprès du chef de colline .

3- Voir aussi le cas de Maître Ezéchiel CIMPAYE décrit à la section II.3.1./7 sur les arrestations arbitraires et détentions illégales.

IV. DES CAS DE VSBG.

En ce qui concerne le viol au cours du mois d'août 2020, nos observateurs des droits humains ont identifié au moins 3 cas. Mais, ici aussi, cela ne signifie pas que ce sont les seules personnes qui ont subi cette forme de traitement inhumain au cours de ce laps de temps.

Cela s'entend dans la mesure où le viol se commet dans la clandestinité et beaucoup de victimes refusent ou craignent encore de mettre au grand jour les actes subis de peur des représailles de la part de l'auteur et de la culture burundaise qui consacre encore la méfiance et la médisance à l'endroit des victimes du viol. Même les cas qui allaient être connus sont directement et rapidement dissimulés suite au règlement à l'amiable.

Ces cas sont illustratifs :

1- Dans la nuit du 5 au 6 août 2020, sur la sous-colline Ruhisha, colline Kirema, commune et province Kayanza, Floride NSHIMIRIMANA, âgée de 27 ans a été tabassée et blessé au niveau du nez par son mari, Fulgence NDAYUNGEKO, chauffeur. Selon des sources sur place, son mari l'avait envoyé acheter de la bière dans une boutique pour un visiteur et le boutiquier ne lui a pas remis la totalité de la somme parce qu'elle avait acheté de la bière sans avoir de bouteille vide. Revenue à la maison, son mari lui a demandé de lui remettre l'argent. Constatant qu'il manquait 500 FBU, il lui a exigé de retourner à la boutique pour qu'on lui donne la totalité. Mais la boutique était déjà fermée et Floride n'a pas pu avoir cette somme. Son mari s'est mis à la battre. La voisine est intervenue et a conduit la victime à l'hôpital de Kayanza car elle était dans un état critique.

2- En date du 8 août 2020, vers 19 heures, sur la colline Rutana, commune et province Rutana, Concilie NIYONZIMA a été battue et blessée au niveau de la tête et de la bouche par son mari Pontien NDYABAYINGWA. Il l'accusait de concubinage. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au CDS Rutana pour des soins médicaux. Le mari a pris le large la même nuit.

3- En date du 19 août 2020, vers 8 heures, sur la colline Kabere, zone et commune Mabayi, province Cibitoke, A. H, âgée de 16 ans a été violée par Salvator NIYIBIGIRA, âgé de 46 ans, infirmier à l'hôpital de Mabayi. Selon des sources sur place, le forfait a été commis dans un champ de manioc, où la victime a été retenue toute une nuit. Les mêmes sources ont indiqué que Salvator NIYIBIGIRA est récidiviste de cette même infraction commise il y a 2 ans.

V. DE LA SITUATION DES REFUGIES BURUNDAIS

Les burundais réfugiés tant en Tanzanie qu'en RDC vivent dans des conditions déplorables caractérisées par le non approvisionnement en denrées alimentaires, les mauvais traitements, la torture et certains vont jusqu'à être tués. Selon ces réfugiés, la police est complice dans tous ces actes barbares et c'est pourquoi des enquêtes ne sont pas faites pour identifier les auteurs. Selon les mêmes réfugiés, tout cela se fait pour les contraindre à se rapatrier bon gré mal gré.

Ainsi, les réfugiés du camp de Mutenderi et Nduta en Tanzanie arrêtés par la police tanzanienne en compagnie des Imbonerakure et les agents du SNR burundais ont été livrés au gouvernement du Burundi.

Arrêtés dans la nuit du 22 au 23 juillet 2020, ils ont été détenus pendant 23 jours aux cachots de la localité de Kibondo où ils ont subi des actes de torture. Ils ont été transférés dans les prisons de Bubanza et Muramvya où ils sont détenus actuellement après quelques jours de détentions au cachot du SNR à Bujumbura. Les personnes qui ont été identifiées sont : Félix CIMPAYE, Anaclet NKUNZIMANA, Saidi RWASA, Revocatus NDAYISHIMIYE, Radjabu NDIZEYE, Emmanuel KAZIGAMWA, tous du camp de Mutenderi et Moïse NDAYISENGA du camp de Nduta.

Quant aux réfugiés burundais du camp de Mulongwe, province du Sud-Kivu, ils ont des difficultés à trouver de quoi mettre sous la dent depuis des mois. Ils commencent à fuir le camp. Ce sont les services d'immigration qui les en ont empêchés. D'après nos sources, ceux qui ont tenté de regagner clandestinement le Burundi ont été regroupés en 41 familles. Une des personnes qui faisait partie du groupe a indiqué que la famine qui frappe les habitants du camp et les dettes contractées pour nourrir sa famille sont les principales raisons de la tentative de fuite. Vers la fin du mois d'août 2020, 150 personnes ont voulu regagner le Burundi clandestinement mais en vain. Pour Dominique NTAMUBANO, président du camp de Mulongwe, les services d'immigration ont agi de la sorte du fait que ces Burundais n'avaient aucun papier sur eux. Notons que la RDC héberge plus de 48.000 réfugiés burundais et plus de 9.000 d'entre eux sont installés à Mulongwe.

Malheureusement, ceux qui voudront rentrer soit de la Tanzanie ou de la RDC, ne retrouveront plus leurs biens car ils sont spoliés par les Imbonerakure au vu et au su de tout le monde et l'administration ne dit mot.

Le cas de la famille de NDAYISABA Hyacinthe est plus parlant. Cette famille est originaire de la colline Nyangurube, zone Mugege, commune Butaganzwa, province Ruyigi. Actuellement en exil au camp de Nduta en Tanzanie depuis 2015, elle a vu ses biens laissés au Burundi spoliés par le chef de colline Nyangurube, Mathieu NDIMURWANKO accompagné par les Imbonerakure NONABAKIZE Emile, BIGIRIMANA Claude, NIYONZIMA Leonidas, CITEGETSE Amos, MINYURANO Stéphane, NDINZURUNDI Yolam. Ils ont vendu tous les biens laissés par la famille. Après avoir été informée, cette famille a saisi les autorités administratives afin de se pencher sur le cas mais en vain. Signalons que le porte-parole de la police nationale, NKURIKIYE Pierre avait annoncé, dans les médias burundais que les biens appartenant aux burundais en exil avaient été gardés en bon état par les voisins ou par le gouvernement et qu'en cas de retour, ils allaient les trouver en bon état.

VI. DE LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI.

Le tableau ci – dessous donne la situation carcérale au 27 août 2020

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation (%)
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	100	374	150	13	198	13							4	5	374,00
Bururi	250	354	215	13	114	12							1	3	141,60
Gitega	400	1362	630	36	649	47							10	4	340,50
Mpimba	800	4413	2202	150	2025	36						1	15	5	551,63
Muramvya	100	771	264	15	457	35							2	3	771,00
Muyinga	300	502	84	13	377	28							5	4	167,33
Ngozi (F)	250	109		41		55		1		12			4	6	43,60
Ngozi (H)	400	1672	680		992							1			418,00
Rumonge	800	1030	237	27	753	13							1	4	128,75
Rutana	350	483	130	8	321	24							2		138,00
Ruyigi	300	821	221	24	546	30							8	1	273,67
CMCL Ruyigi	72	55					2		53						76,39
CMCL Rumonge	72	76					12		64						105,56
Totaux	4.194	12.022	4.813	340	6.432	293	14	1	117	12	-	2	52	35	286,65
			4.813+340		6.432+293		14+1		117+12				52+35		=87
			=5.153		=6.725		=15		=129						

La **population pénitentiaire** est de 12.022 détenus + 87 nourrissons = **12.109**
Le **total des prévenus** est de 5.153 adultes + 15 mineurs = **5.168**
Le **total des condamnés** est de 6.725 adultes + 129 mineurs = **6.854**

La lecture du tableau ci – dessus fait ressortir une situation carcérale plus qu’ alarmante. Depuis des mois, les effectifs ne font que gonfler. Aujourd’hui, avec une population pénitentiaire de 12.109 personnes, ils effleurent le triple de la capacité d’accueil qui ne se limite qu’à 4.194 détenus.

Une telle situation trouve son origine dans les arrestations arbitraires suivies de détentions illégales et prolongées qui s’observent au quotidien, le plus souvent pour des infractions bénignes, sans que les jugements suivent la même allure.

Visiblement, les 300% de la capacité d’accueil peuvent être atteints d’ici deux mois si rien n’est fait.

Notre inquiétude est d’autant plus fondée que l’on ne peut pas comprendre comment une prison comme celle de Muramvya abrite 771 personnes dans un espace prévu pour 100 personnes seulement , lorsque d’autres prisons comme Mpimba, Ngozi pour hommes, Bubanza, Gitega ont respectivement des taux d’occupation de 551,63%, 418,00%, 374,00 % et 340,50%.

Une telle promiscuité augure d’autres violations des droits des prisonniers. Qui plus est, une épidémie qui se déclarerait dans ces maisons carcérales ferait l’hécatombe. On se demande si les autorités judiciaires et pénitentiaires de notre pays seraient prêtes à endosser la responsabilité.

VII. CONCLUSION

Notre rapport laisse constater clairement qu’au Burundi, les violations des droits humains se font du jour au lendemain et cela, dans le silence des autorités tant judiciaires qu’administratives qui frise la complicité. Cela est d’autant vrai que de manière générale, face à des situations répétitives de violation des droits humains, des enquêtes ne sont pas diligentées pour identifier les auteurs en vue de les soumettre à la justice. Et même quand ces enquêtes sont faites, elles se terminent en queue de poisson.

La lutte contre l’impunité doit aussi être une préoccupation quotidienne du pouvoir et cela devrait passer dans le découragement des auteurs des différentes violations des droits humains et des fauteurs des troubles.

L’APRODH constate avec regret qu’au cours du mois concerné par le présent rapport, les violations des droits humains se sont plus intensifiées.

Cela étant, les espoirs que les burundais avaient investi dans le nouveau régime risquent de s'estomper en si peu de temps.

Néanmoins, au cours de ce mois d'août, nous avons noté avec satisfaction le pas marqué par la justice burundaise dans la lutte contre l'impunité. L'APRODH l'encourage à ne pas lâcher prise.

Bien plus, l'APRODH recommande aux autorités qui dirigent ce pays de ne rien ménager pour asseoir un climat de paix et de tranquillité parmi ses fils et filles. Au moment où les burundais qui avaient fui leur chère patrie retournent au bercail, il est nécessaire que la sécurité s'améliore de plus en plus et se stabilise. Ce qui garantirait un espoir du lendemain et permettrait aux uns et aux autres de vaquer sereinement à leurs propres occupations et promouvoir le développement du pays.

L'APRODH lance également un cri d'alarme aux autorités de ce pays à commencer par le chef de l'Etat pour constater par lui-même la précarité des conditions dans lesquelles vivent les détenus et prendre des mesures visant le désengorgement des établissements pénitentiaires. Quoiqu'il en soit, le prisonnier reste un humain au même titre que le concitoyen libre.

Enfin, l'APRODH demande au Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés en Tanzanie de suivre de près la situation sécuritaire des réfugiés burundais des camps de Mutendeli et Nduta.

FIN *** FIN ***** FIN**